

Commune de Venthône



Plan d'affectation des zones

Zones réservées

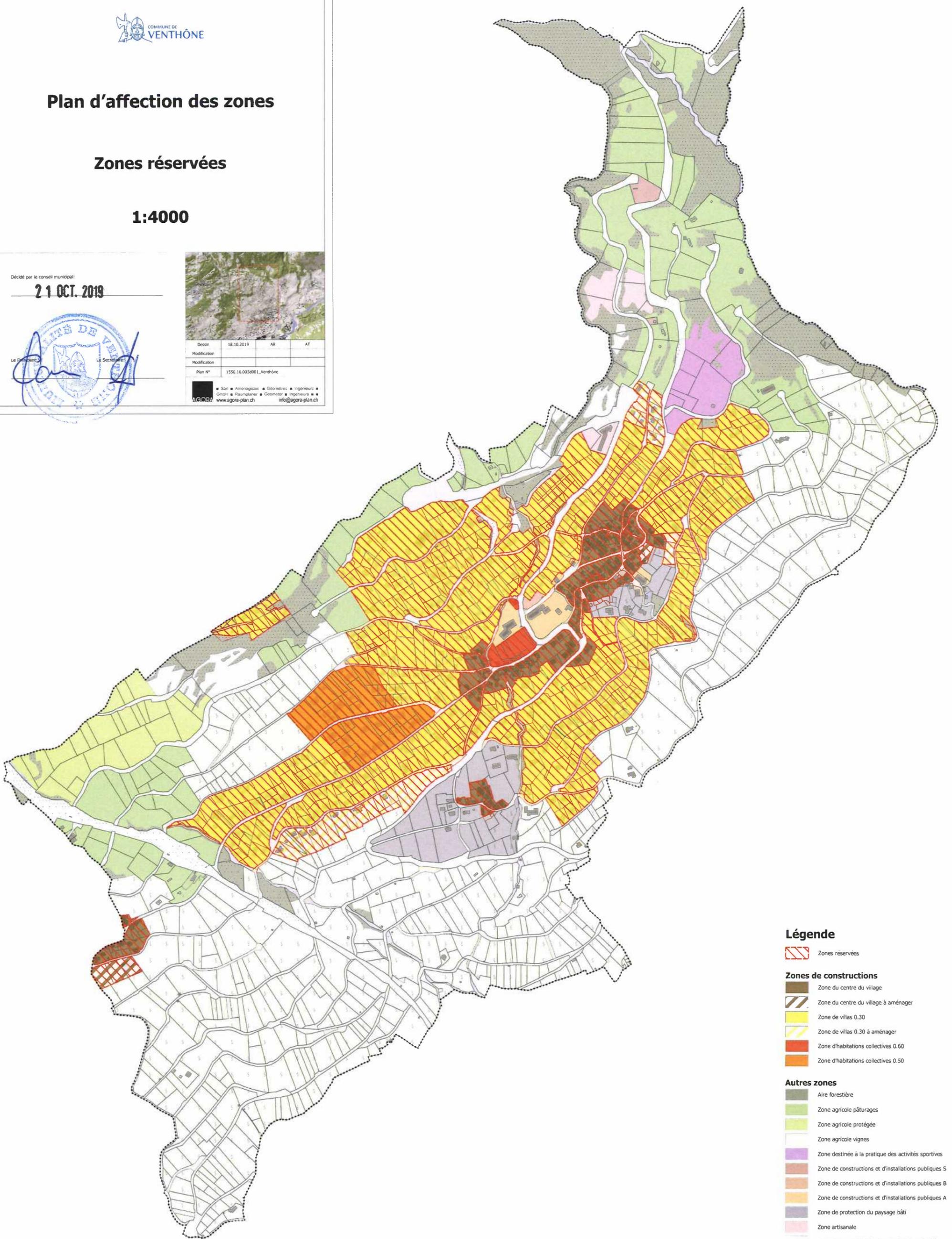
1:4000

Décidé par le conseil municipal:

21 OCT. 2019



Dessin	18.10.2019	AR	AT
Modification			
Plan N°	1550.16.0054001_Venthône		
AGORA	• Sârl • Aménagement • Géomètres • Ingénieurs • GmbH • Raumplaner • Geometer • Ingenieure •	www.agora-plan.ch info@agora-plan.ch	



Légende

- Zones réservées
- Zones de constructions**
 - Zone du centre du village
 - Zone du centre du village à aménager
 - Zone de villas 0.30
 - Zone de villas 0.30 à aménager
 - Zone d'habitations collectives 0.60
 - Zone d'habitations collectives 0.50
- Autres zones**
 - Aire forestière
 - Zone agricole pâturages
 - Zone agricole protégée
 - Zone agricole vignes
 - Zone destinée à la pratique des activités sportives
 - Zone de constructions et d'installations publiques S
 - Zone de constructions et d'installations publiques B
 - Zone de constructions et d'installations publiques A
 - Zone de protection du paysage bâti
 - Zone artisanale
 - Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir
 - Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir
 - Zone inculte
 - Zones des eaux et des rives